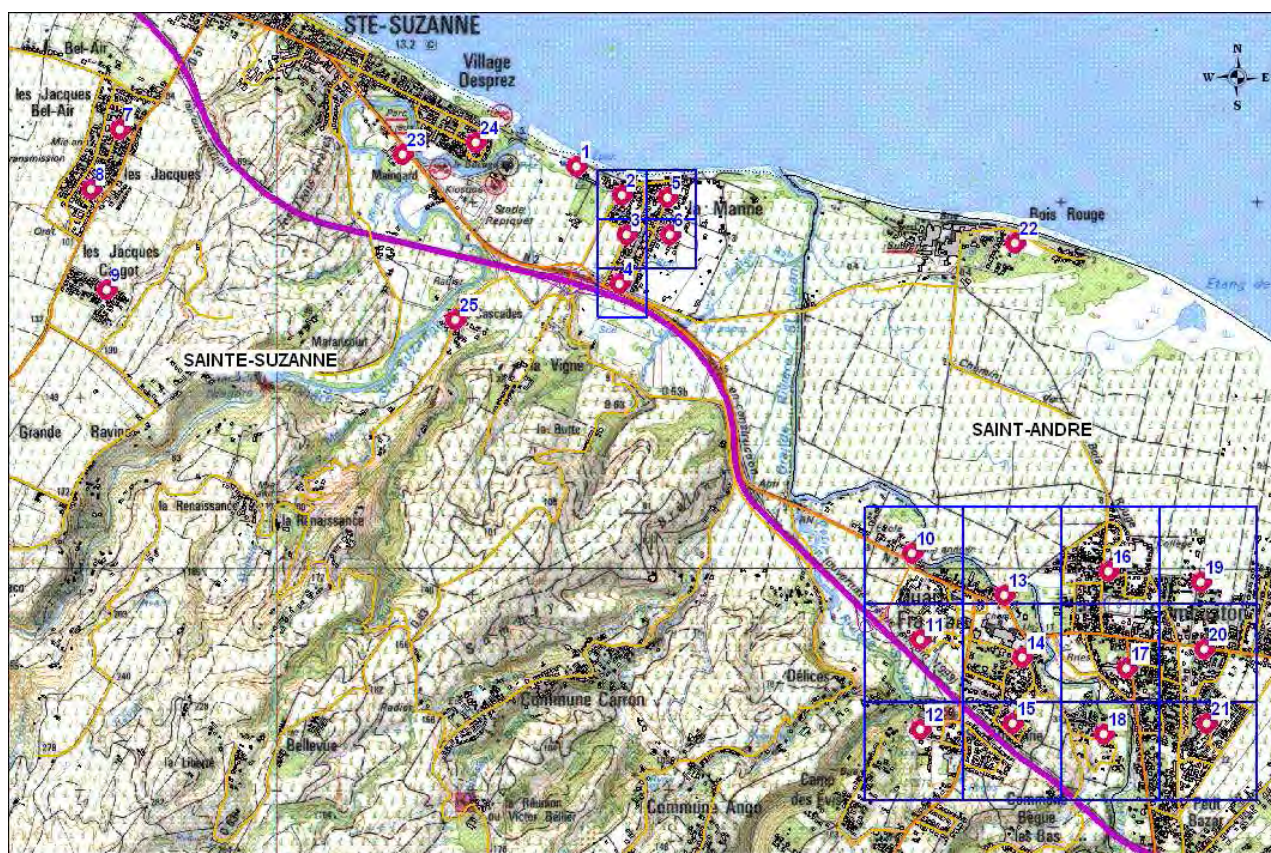


PERIODE DES CAMPAGNES DE SURVEILLANCE

Code de la Campagne	Début	Fin
C1	07/05/2007	16/05/2007
C2	08/02/2008	18/02/2008
C3	17/11/2008	27/11/2008

PLAN DE SITUATION



OBJECTIF DE LA SURVEILLANCE

Evaluation de la qualité de l'air autour de la centrale thermique de Bois Rouge

Cartographie de la répartition des concentrations en dioxyde de soufre, dioxyde d'azote, ozone et benzène sur les communes de Sainte-Suzanne et Saint-André

RESULTATS

MOYENNE POUR CHAQUE SITE SUR LA DUREE DE CHAQUE CAMPAGNE DE SURVEILLANCE

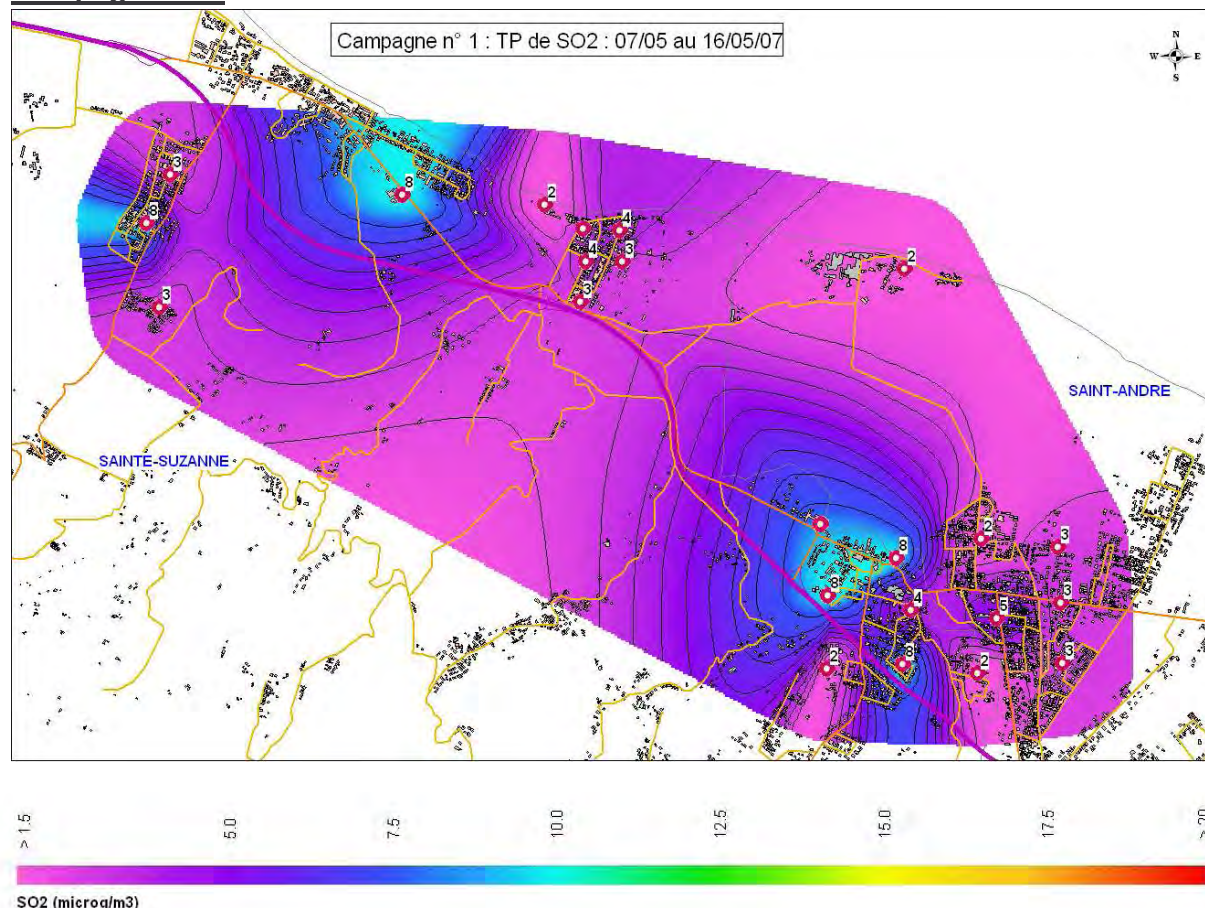
Les résultats pour chaque polluant seront comparés aux références suivantes :

OQ : Objectif de Qualité défini dans le décret n°2002-213 du 15 février 2002

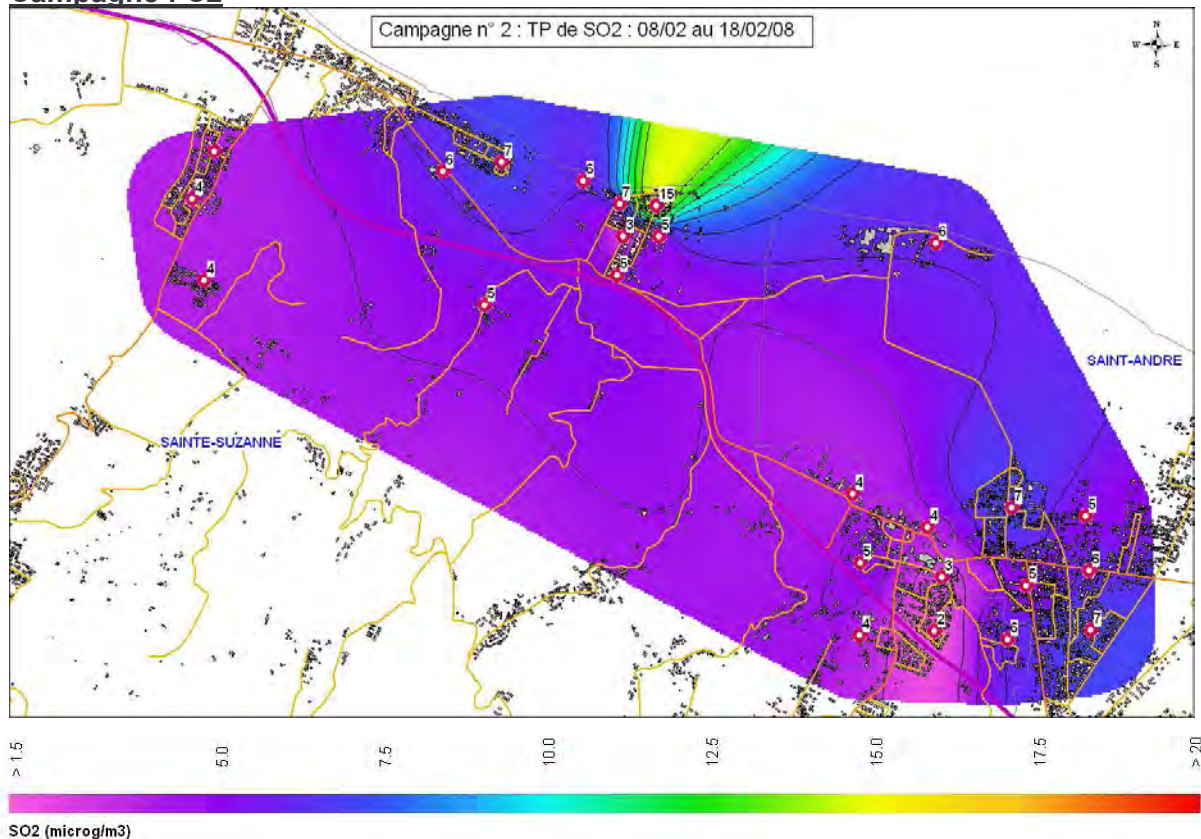
VL : Valeur Limite pour la protection de la santé humaine définie dans le décret n°2002-213 du 15 février 2002

Dioxyde de soufre - SO₂ (µg/m³)

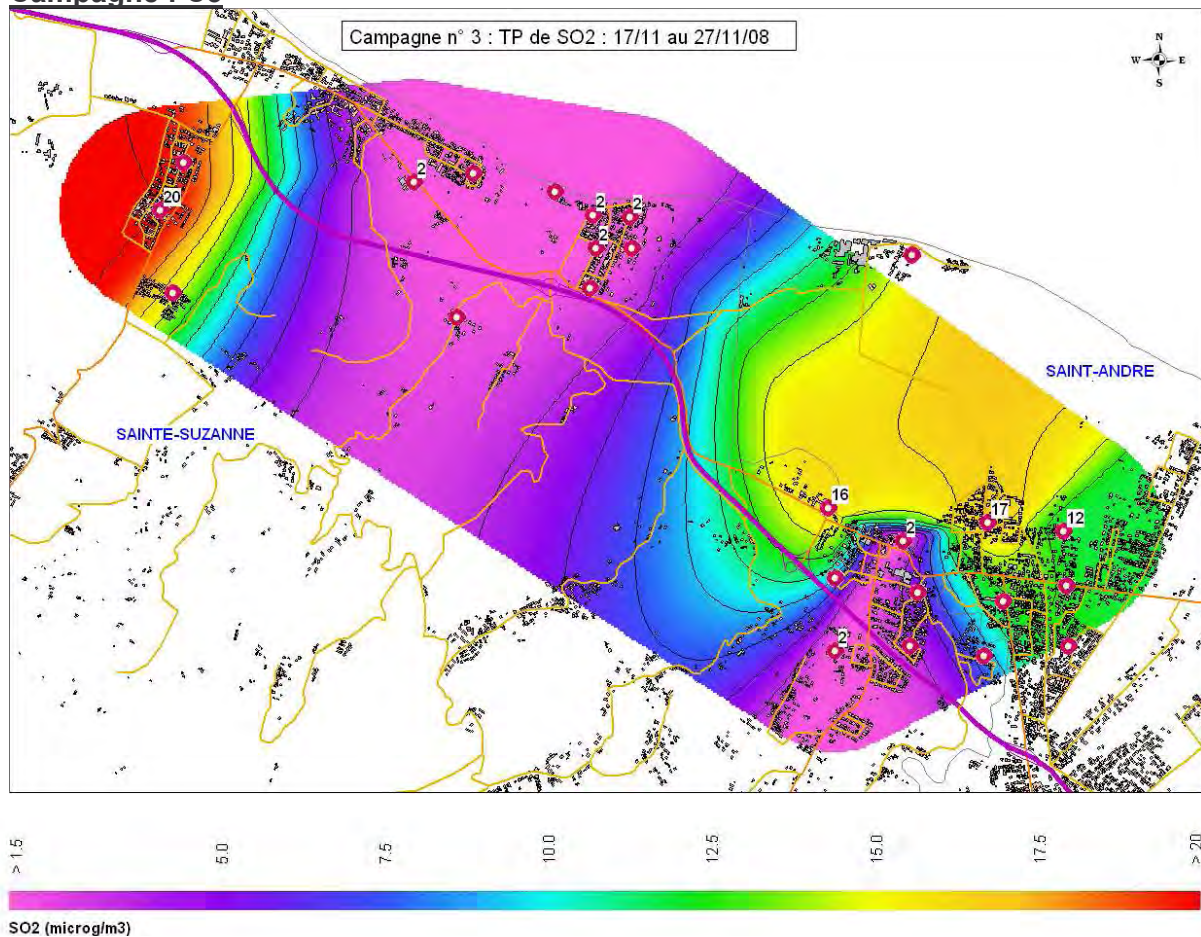
Campagne : C1



Campagne : C2



Campagne : C3



Comparaison des relevés avec les valeurs réglementaires :

	N° Site	Commune	Relevé	OQ	VL
Maximum sur la durée de la campagne C1 :	13	Saint-André	8	50 µg/m ³	20 µg/m ³

	N° Site	Commune	Relevé	OQ	VL
Maximum sur la durée de la campagne C2 :	5	Ste-Suzanne	15	50 µg/m ³	20 µg/m ³

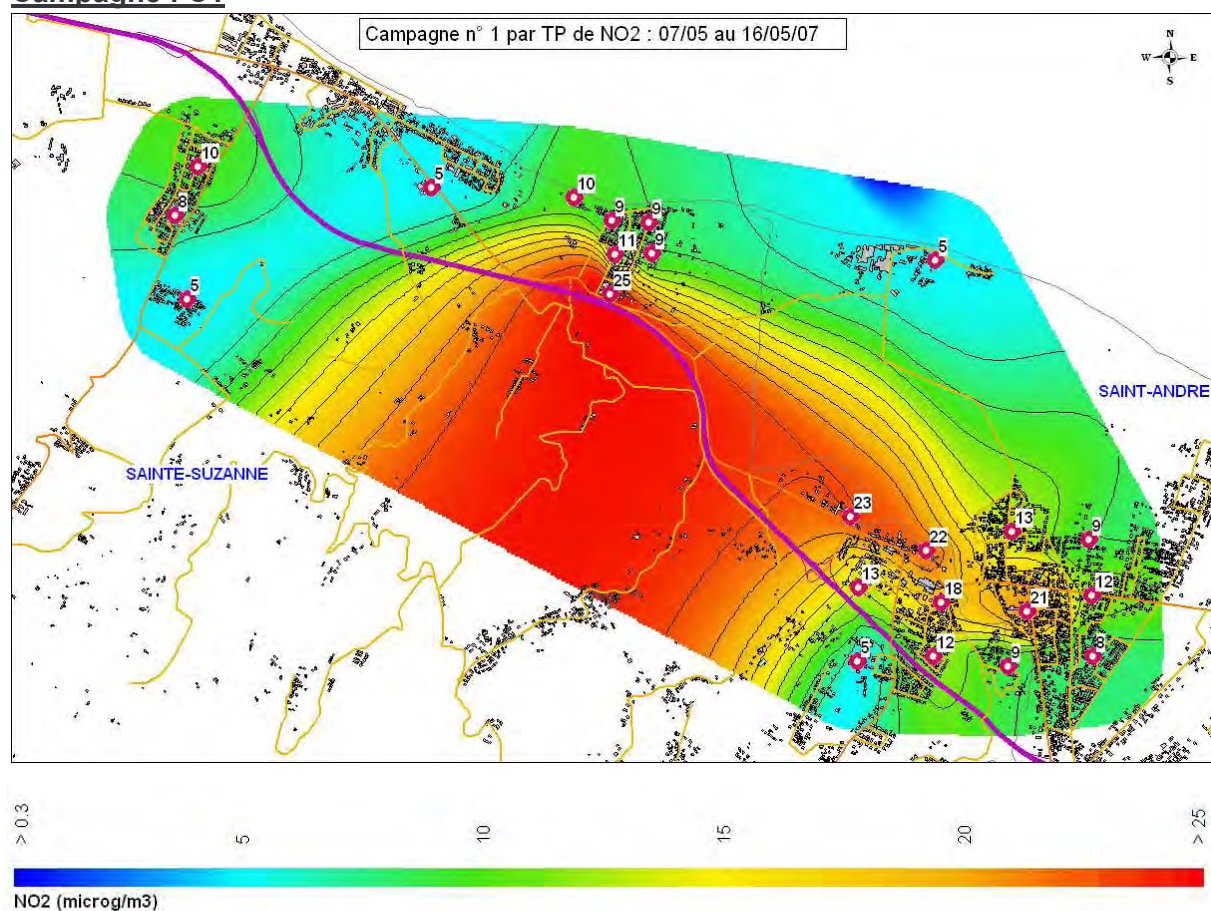
	N° Site	Commune	Relevé	OQ	VL
Maximum sur la durée de la campagne C3 :	8	Ste-Suzanne	20	50 µg/m ³	20 µg/m ³

	N° Site	Commune	Relevé	OQ	VL
Moyenne sur la durée des campagnes C1, C2 et C3 :	8	Ste-Suzanne	11	50 µg/m ³	20 µg/m ³

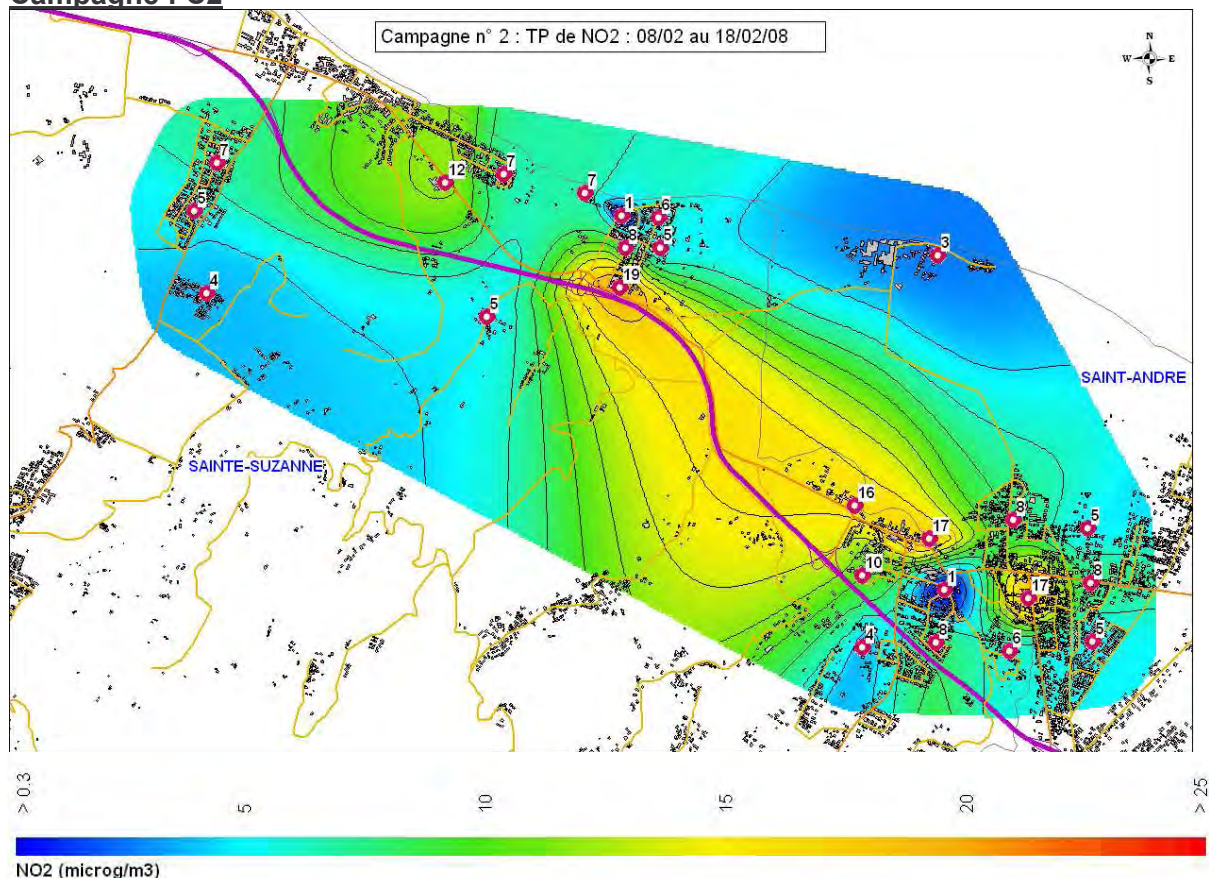
VL : Valeur limite ; OQ : Objectif de Qualité

Dioxyde d'azote - NO₂
(µg/m³)

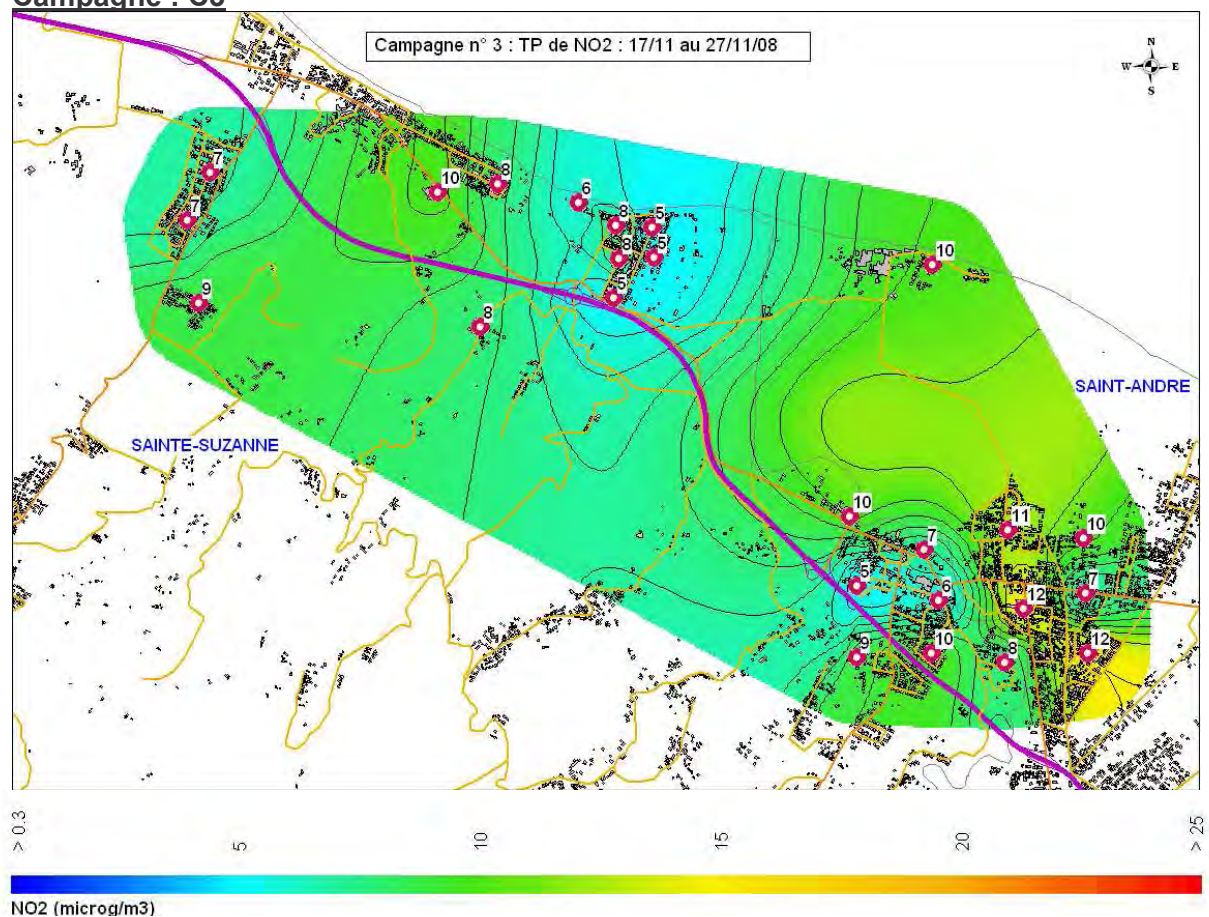
Campagne : C1



Campagne : C2



Campagne : C3



Comparaison des relevés avec les valeurs réglementaires :

	N° Site	Commune	Relevé	OQ	VL
Maximum sur la durée de la campagne C1 :	4	Ste-Suzanne	25	40 µg/m ³	50 µg/m ³

	N° Sites	Commune	Relevé	OQ	VL
Maximum sur la durée de la campagne C2 :	4	Ste-Suzanne	19	40 µg/m ³	50 µg/m ³

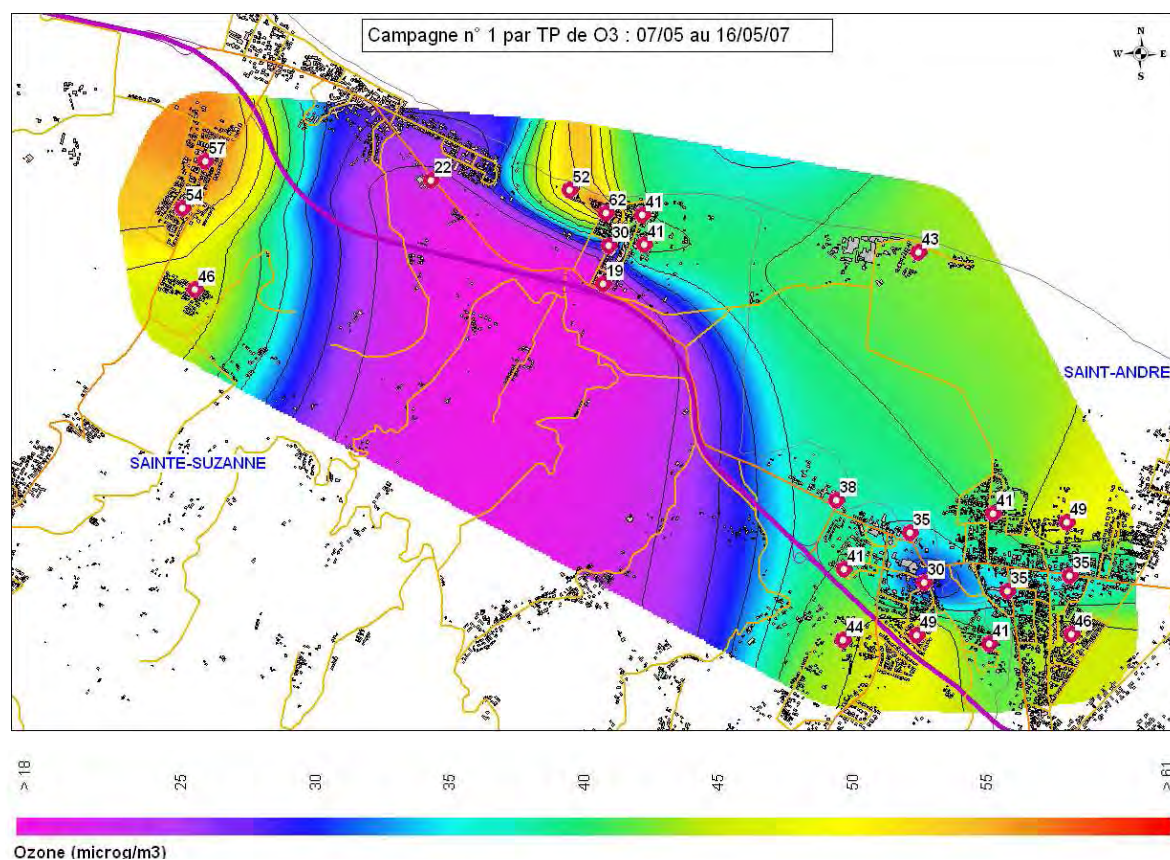
	N° Sites	Commune	Relevé	OQ	VL
Maximum sur la durée de la campagne C3 :	17	Ste-Suzanne	12	40 µg/m ³	50 µg/m ³

	N° Sites	Commune	Relevé	OQ	VL
Moyenne sur la durée des campagnes C1, C2 et C3 :	17	Saint-André	17	40 µg/m ³	50 µg/m ³

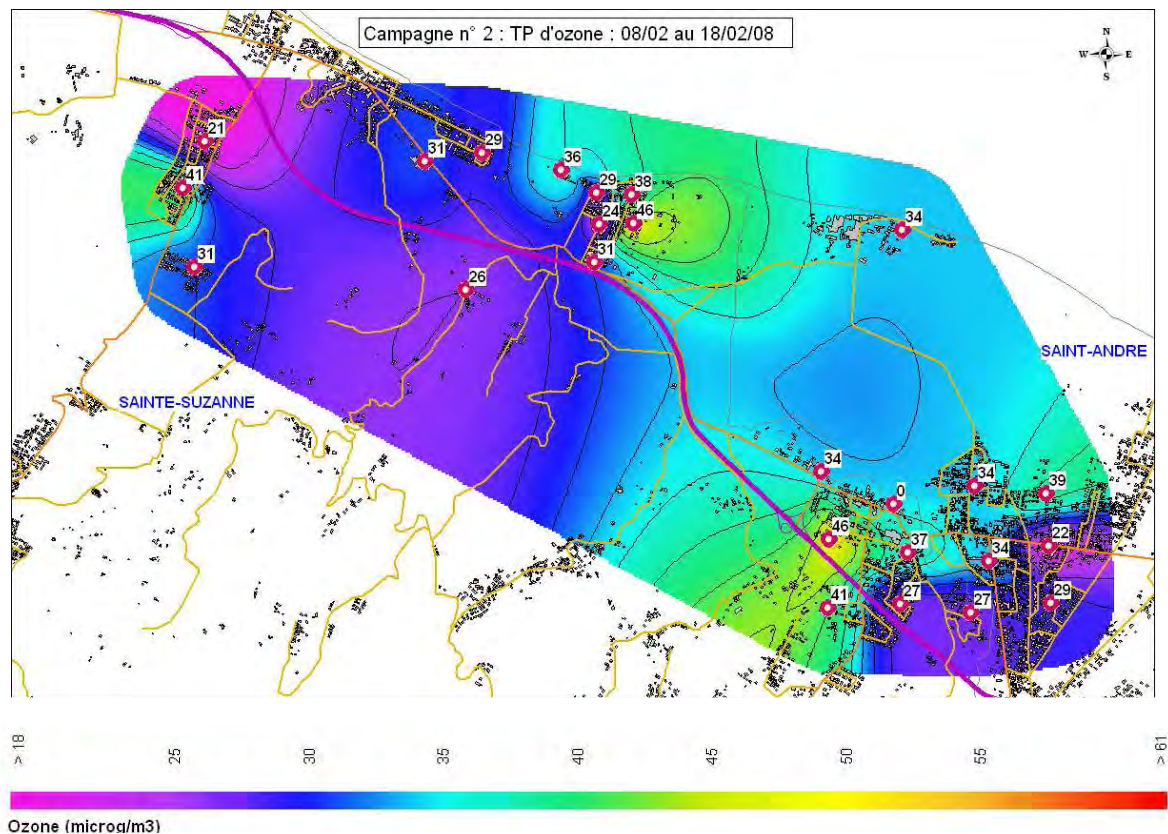
VL : Valeur limite ; OQ : Objectif de Qualité

Ozone - O₃
(µg/m³)

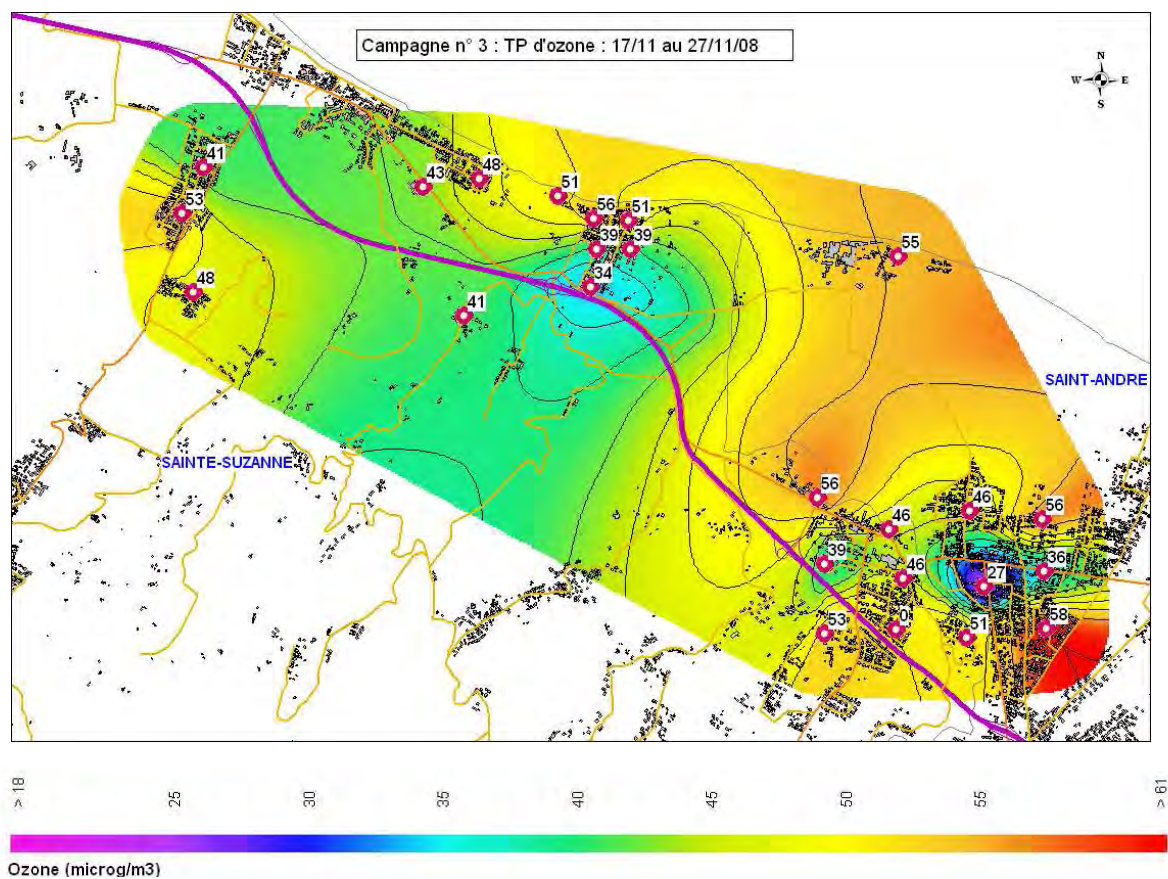
Campagne : C1



Campagne : C2



Campagne : C3



Comparaison des relevés avec les valeurs réglementaires :

	N° Site	Commune	Relevé
Maximum sur la durée de la campagne C1 :	2	Ste-Suzanne	62

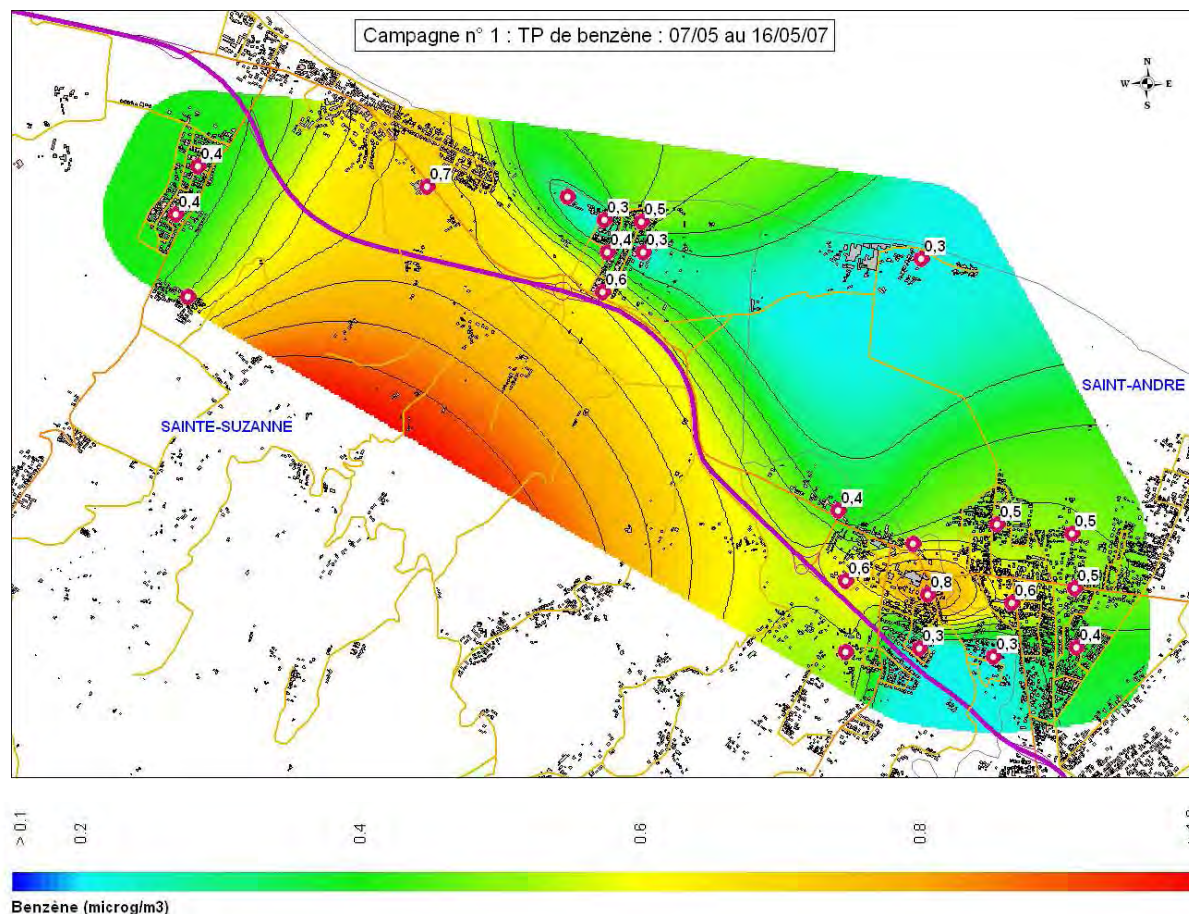
	N° Sites	Commune	Relevé
Maximum sur la durée de la campagne C2 :	6	Ste-Suzanne	46

	N° Sites	Commune	Relevé
Maximum sur la durée de la campagne C3 :	21	Saint-André	58

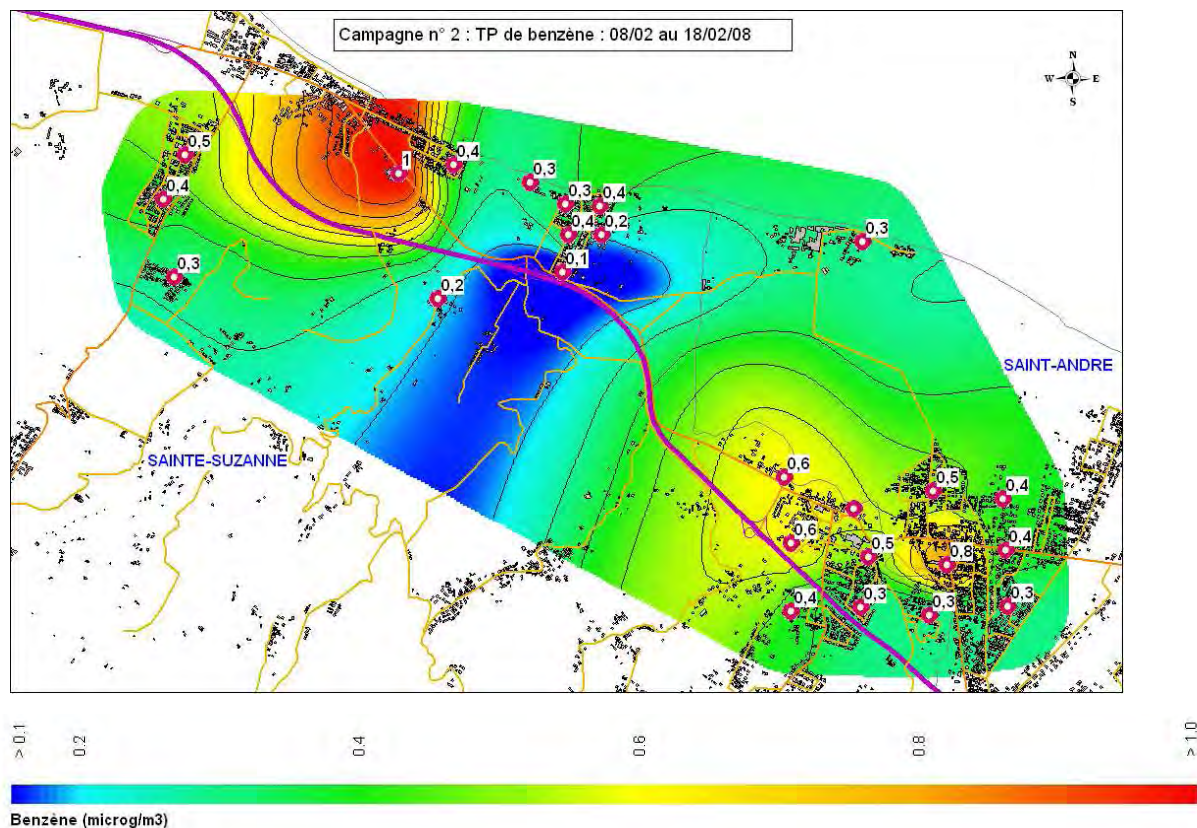
	N° Sites	Commune	Relevé
Moyenne sur la durée des campagnes C1, C2 et C3 :	2	Ste-Suzanne	49

Benzène - C₆H₆
(µg/m³)

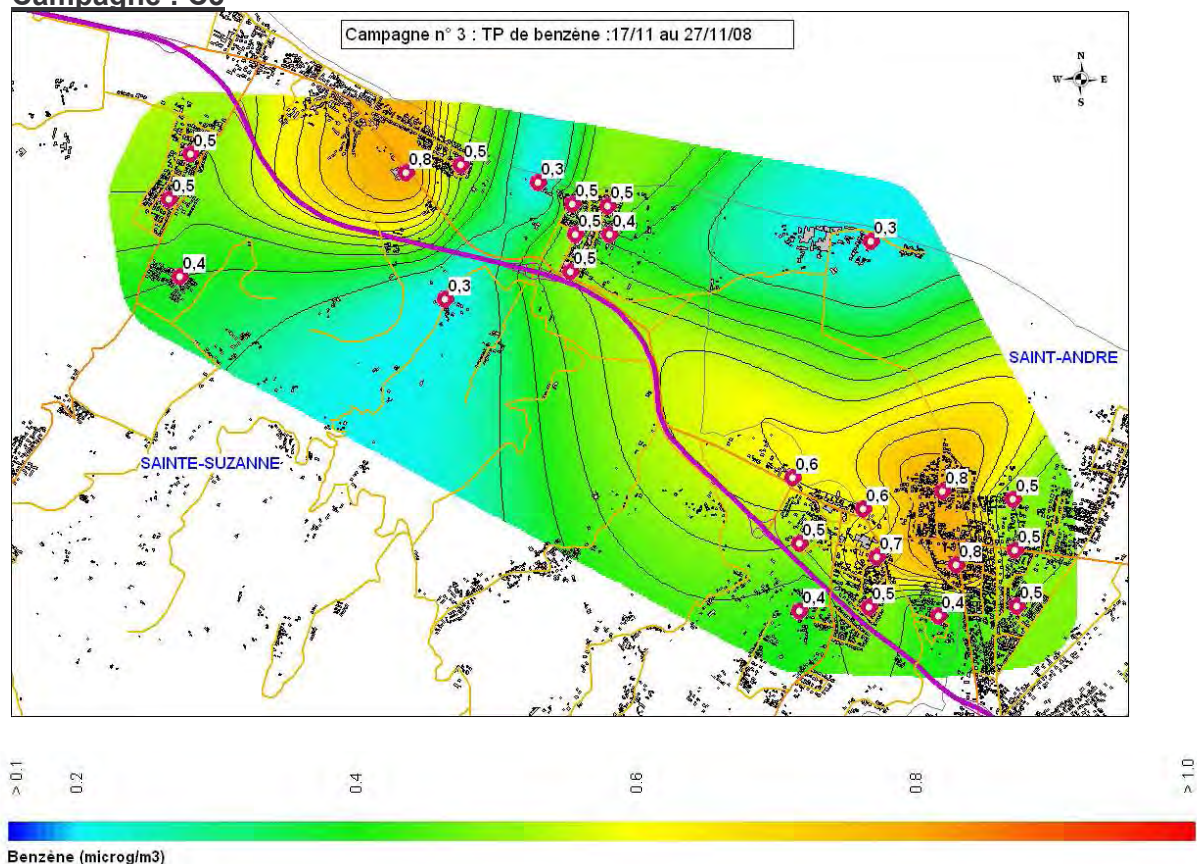
Campagne : C1



Campagne : C2



Campagne : C3



Comparaison des relevés avec les valeurs réglementaires :

	N° Site	Commune	Relevé	OQ	VL
Maximum sur la durée de la campagne C1 :	14	Saint-André	0,8	2 µg/m ³	8 µg/m ³

	N° Site	Commune	Relevé	OQ	VL
Maximum sur la durée de la campagne C2 :	23	Ste-Suzanne	1,0	2 µg/m ³	8 µg/m ³

	N° Site	Commune	Relevé	OQ	VL
Maximum sur la durée de la campagne C3 :	17	Saint-André	0,8	2 µg/m ³	8 µg/m ³

	N° Site	Commune	Relevé	OQ	VL
Moyenne sur la durée des campagnes C1, C2 et C3 :	23	Ste-Suzanne	0,8	2 µg/m ³	8 µg/m ³

VL : Valeur limite ; OQ : Objectif de Qualité

COMMENTAIRE

Du 7 mai au 16 mai 2007 puis du 08 février au 18 février 2008 et du 17 novembre au 27 novembre 2008, l'Observatoire Réunionnais de l'Air (ORA) a mené 3 campagnes de mesures autour de la Centrale Thermique de Bois Rouge (CTBR), sur les communes de Sainte-Suzanne et Saint-André. A l'aide de tubes à échantillonnage passif, les concentrations en dioxyde de soufre, dioxyde d'azote, ozone et benzène ont été relevées sur 23 puis sur 25 points. L'objectif de ces campagnes de surveillance était d'évaluer l'impact de la CTBR sur la qualité de l'air sur ce secteur.

Dioxyde d'azote - NO₂ en µg/m³

Campagnes : C1, C2 & C3

	Relevé	N° Site	OQ	VL
Moyenne maximale sur la durée des campagnes :	17	17	40 µg/m ³	46 µg/m ³

Dioxyde de soufre - SO₂ en µg/m³

Campagnes : C1, C2 & C3

	Relevé	N° Site	OQ	VL
Moyenne maximale sur la durée des campagnes :	11	8	50 µg/m ³	20 µg/m ³

Benzène - C₆H₆ en µg/m³

Campagnes : C1, C2 & C3

	Relevé	N° Site	OQ	VL
Moyenne maximale sur la durée des campagnes :	0,8	23	2 µg/m ³	8 µg/m ³

Au vu des 3 campagnes de mesures, il apparaît pour le dioxyde de soufre, le dioxyde d'azote et le benzène, que les valeurs limites annuelles pour la protection de la santé humaine ainsi que les objectifs de qualité définis dans le décret n°2002-213 du 15 février 2002 sont respectés, en extrapolant sur une année entière.

Pour l'ozone, aucune conclusion ne peut être donnée par manque de référence annuelle.

Néanmoins, ceci n'est qu'une estimation, et les campagnes de mesure prévues ultérieurement, permettront de vérifier cette hypothèse.

DIFFUSION

⇒ **Tout public**

MISE À JOUR

INDICE	DATE	OBJET DE LA MODIFICATION	PAGE(S) MODIFIÉES
A	14 mai 2009	Création du Document	Aucune

	RÉDIGÉ PAR	REU PAR
NOM	Chatrapatty BHUGWANT	Bruno SIEJA
FONCTION	Ingénieur d'Etudes	Directeur
VISA		